
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-424 DU 04 AOÛT 2014

portant création de nouvelles
Compagnies de Gendarmerie.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Il est créé une Compagnie de Gendarmerie dans chacune des Communes ci-après :

- **Commune de SEME-KPODJI** : Compagnie de Gendarmerie de SEME-KPODJI ;
- **Commune d'ABOMEY-CALAVI et Commune de SO-AVA** : Compagnie de Gendarmerie d'ABOMEY-CALAVI ;
- **Commune de OUIDAH et Commune de KPOMASSE** Compagnie de Gendarmerie de OUIDAH.

Article 2 : Le ressort territorial de chacune de ces Compagnies de Gendarmerie est celui de la ou des communes qu'elle couvre.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

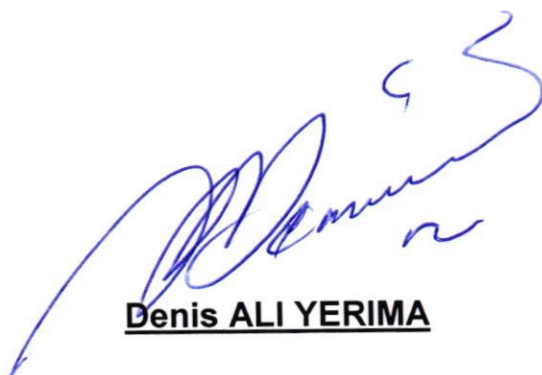
Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes,



Denis ALI YERIMA



François HOUSSOU

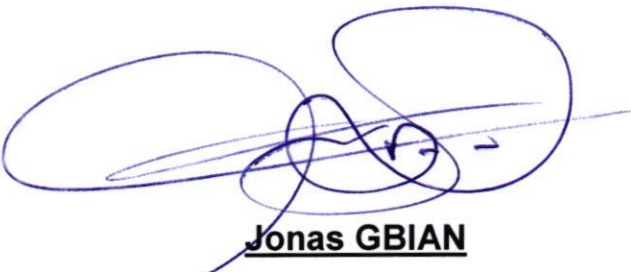


Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC2- CES 2- HAAC 2 – MECESRS 2 MDN 2 -MISPC 2 -GS/MJLDH 2-
MEF 2 - autres ministères 22- SGG 4- DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3- GCONB-DCCT-
INSAE 3 -BCP-CSM-IGAA 3- UAC-ENAM-FADESP 3- UNIPAR-FDSP 2- J.O.R.B.1

